LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMERO 5 CENTIMES

SIXIEME ANNEE. — N° 193 — JEUDI 12 JUILLET 1900

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr 50	9 fr	18 fr.
Autres Départements.	5 fr 50	11 fr	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

LE Socialisme Coopérateur

Le Congrès des Sociétés Coopératives a suggéré au citoyen Gustave Hubbard, ancien député radical-socialiste de Seine-et-Oise, de très intéressantes observations qui, sans être d'une orthodoxie collectiviste absolue, n'en offrent pas moins, dans l'état politique et social actuel, un réel intérêt.

Nous croyons que nos lecteurs liront avec plaisir et fruit l'étude du citoyen Hubbard sur le « Socialisme coopérateur », étude qui est à la fois une réponse à des adversaires de parti pris et en même temps une page d'histoire socialiste.

C'est à ce double titre que nous la soumettons à nos lecteurs.

G. S.-E.

* * *

Il n'y a rien de plus édifiant que de constater comment certains journaux essayent de donner le change à l'opinion sur les travaux d'une assemblée, en isolant et en exagérant tels incidents de détail. C'est ainsi que le journal *le Temps* n'a vu dans la première séance du congrès des coopératives ouvrières que la discussion de forme qui s'est élevée sur la manière de compter les suffrages des délégations et sur l'observation très juste qui a été faite à quelques sociétés de production que le congrès actuel était limité aux sociétés de consommation.

Ce procédé a pour objet de faire croire au public que la force d'organisation de la démocratie se perd en divisions et en protestations bruyantes, il est bien puéril, en présence de l'importance du mouvement économique qui se produit. A la vérité, il trahit surtout l'inquiétude et l'embarras éprouvés par ces singuliers républicains, pleins d'influence pour les militaristes césariens, mais profondément hostiles à l'effort de ceux qui veulent pratiquement et légalement créer la vérité de la République du travail.

Cette inquiétude des réactionnaires n'a pu, du reste, que s'accroître en présence de la seconde séance, où le ferme dessein des socialistes et des coopérateurs de confondre leur action dans une même initiative pratique a été unanimement affirmé par le congrès. La motion présentée dans ce sens par Jaurès, à la suite d'une émouvante allocution, ouvre le plus large horizon à l'activité des esprits, généreux qui veulent faciliter l'évolution pacifique de la société actuelle et qui reconnaissent que le mercantilisme est impuissant à résoudre le problème de l'incorporation du prolétariat.

La présence et les paroles des députés ouvriers belges Anseele de Gand — élu président de la séance — et Léonard de Charleroi ont souligné la force de la délibération adoptée. On sait, en effet, que c'est grâce à l'appui pratique des puissantes coopératives que le cléricalisme et le capitalisme belges ont vu leur domination battue en brèche, et que si la démocratie de ce pays entrevoit l'heure d'un prochain et complet succès, c'est au dévouement des organisateurs socialistes de ces coopératives qu'elle le doit.

A partir du moment où cette décision unanime a été acclamée, il a été senti par tous qu'une lutte nouvelle et féconde allait appeler à elle toutes les bonnes volontés républicaines, non plus seulement dans certains pays particulièrement industriels, mais dans l'ensemble des départements.

En se faisant résolument coopérateurs, les socialistes, sans abandonner leurs théories diverses sur l'organisation future du travail, uniront leur action à celle des militants pratiques de la coopération. Et les uns et les autres sont nécessairement destinés à se comprendre : ensemble ils assureront le triomphe de la République meilleure qu'ils rêvent; ils barreront la route à la formidable conspiration militariste et cléricale qui, après avoir emporté l'Hôtel de Ville de Paris, se flatte, grâce à ses millions, de conquérir à bref délai les autres pouvoirs publics.

Désormais il s'agit de développer scientifiquement et avec méthode l'ensemble d'œuvres qui dressera le régime coopératif en face du mercantilisme égoïste. C'est dans ce sens que les commissions du congrès ont travaillé aussitôt en vue :

1° De créer immédiatement l'assurance coopérative (incendie) ; 2° de favoriser la multiplication des sociétés de consommation ou de distribution ; 3° de créer des Unions de coopératives pour les achats en gros de denrées ; 4° de nouer des relations directes avec les sociétés de producteurs agricoles pour réaliser l'union intime des intérêts des travailleurs des villes et des paysans.

Comme conséquence, à la même heure, la réaction économique, en voulant les tous d'exportation des blés, travaille complaisamment aux plus redoutables trusts de spéculation le sort même des producteurs agricoles !

Quel est le républicain sincère qui ne comprendra que le seul salut en face des *trusts* capitalistes, à l'américaine, c'est le *trust coopératif* des consommateurs et des producteurs étroitement et méthodiquement rapprochés ?

Gustave HUBBARD.

SIPIDO EN FRANCE

On sait que Sipido, le gamin qui a tiré un coup de revolver inoffensif sur le prince de Galles, est arrivé à Paris, où il était descendu avec ses parents chez son grand oncle, M. Swinnen, ébéniste d'art aux Batignolles. Voyant que les journaux s'occupaient de son départ, son père l'a envoyé chez un ami de province jusqu'à ce qu'il ait la certitude que le gouvernement belge ne peut pas demander et surtout obtenir l'extradition. Il reviendra alors à Paris, où il apprendra le métier de son oncle.

Chronique de l'Exposition

L'exposition de l'Indo-Chine occupe à elle seule une superficie d'environ deux hectares, elle comprend, il est vrai, les produits nombreux et variés de la Cochinchine, de l'Annam, du Tonkin, du Laos, du Cambodge et du territoire de Kouang-Tcheou-Ouan, répartis dans quatre pavillons. Les multiples danses ou mimes et danseuses sacrées que les indigènes se livrent à leurs travaux habituels ou incitent les visiteurs à l'achat de denrées exotiques, complètent l'ensemble de cette importante section. Il y a même une case réservée à un jeune éléphant blanc — du blanc de cendre plutôt que d'hermine ! — dans ces animaux qui ne sont accoutumés à se rouler dans une neige immaculée. Quant aux indigènes, c'est bien pis. Ils ne se contentent pas, en général, d'avoir le visage livide à la blancheur des dents semble les exasperer au point qu'ils mâchent du bétel jusqu'à ce qu'elles aient acquis une teinte noire lussante, puis ils continuent infatigablement ce travail de mastication afin de leur conserver cet indispensable vernis, élément de beauté très admiré pour eux, sinon pour nous.

A l'entrée principale de l'Indo-Chine, une porte ou, plus exactement, un arc de triomphe s'élève. Un escalier creusé dans ses flancs est bordé d'une double rampe terminée par une tête grimaçante de bête fauve étrangement barbouillée de couleurs opaques, bleues, vertes, jaunes et rouges qui lui donnent un aspect carnavalesque. Au fond de la cour qui succède à cette entrée triomphale, un pavillon dont la façade est toute en briques rouges apparaît comme un orgue gigantesque aux tuyaux empourprés de sang. A droite et à gauche, deux constructions plus modestes sont à toutes perpendiculairement ce groupement et produit un palais de Co-Loan tonkinois et jetons le pavillon des arts. Des meubles exquis dont les incrustations de nacre représentent, avec un art merveilleux des paysages et des oiseaux, des scènes champêtres et des coutumes locales, sont cette apportées en même temps que des statues, des figurines et d'autres remarquables spécimens de l'art indo-chinois.

En quittant ce musée, l'on arrive au pied d'un rocher au sommet duquel s'élève la pagode de Phnoc-Kien à Choloon (Cochinchine). Elle est peintre en ocre rouge, la couleur préférée de ces sortes de ; ses toits pointus aux angles retroussés sont recouverts de tuiles roses destonnes. A la façade antérieure, un portique aux piliers laboureusement fouillés abrite deux animaux grimaçants à figure léonine. A l'intérieur, les produits agricoles : riz, indigo, benjoin, opium, tabac, etc., ainsi que des collections de minerais, de coquillages — et d'instruments de musique ! On y voit aussi les modèles des gra ds ouvrages métallurgiques en cours d'exécution dans nos possessions d'extrême-Orient.

Vous pourrez, après une visite au palais des produits, redescendre l'un des escaliers qui y mènent et aller visiter le pavillon des Forêts, copie d'une maison annamite de Haudamot Cochinchine. Vous y trouverez des bambous et des joncs, du bois de teck et des instruments servant à la pêche ou à la chasse, des pieds d'éléphants et des peaux de rhinocéros. Mais vous serez plutôt attirés, sans nul doute, vers la porte qui fait face à celle par où nous sommes entrés; vous êtes en présence, en effet, du fameux colline de Pénh, surmontée de la pagode des Bouddhas derrière laquelle apparaît le sommet d'une immense tour conique. Je puis, informations prises, vous dire en peu de mots l'origine de ces constructions imposantes.

Non loin des rives du Mékong, sur un monticule qui domine la capitale du Cambodge, une veuve du nom de Pénh s'avisa, voici quelque mille ans, de faire élever en l'honneur de son défunt époux un sépulcre monumental surmonté d'un gigantesque dôme phnôm. Comme il fallait, naturellement, prier pour le repos de l'âme du mari et demander à Vishnou le pardon de ses fautes en même temps qu'on célébrait sa mémoire, une magnifique pagode prit place — la place d'honneur — à côté du tombeau supérieur.

C'est par la reproduction de la pagode des Bouddhas et du Phnôm-Penh, avec son dédale dont le faîte s'élève à près de cinquante mètres au-dessus du sol, que l'art peu connu des anciens habitants du Cambodge est particulièrement représenté à l'exposition coloniale. La colline sur laquelle ces monuments sont construits a été, elle aussi, reproduite : elle n'occupe pas moins de deux mille mètres carrés de surface, c'est-à-dire qu'on a bien fait les choses.

Quand, au sortir du palais de l'Indo-Chine, on se trouve en présence de l'escalier monumental qui accède, par cinq étages de gradins, à la pagode, l'impression est vraiment grandiose. De chaque côté de l'escalier, des balustrades se succèdent, s'élevant d'un palier au palier supérieur, sur lesquelles les lions accroupis rugissent joyeusement. Au-dessus de chaque rangée de fauves un bon géant trapu au doux sourire, gardien pacifique du sanctuaire, se tient debout derrière la lourde massue qu'étreignent ses puissantes mains. Au bas des marches, deux autres lions de dimensions colossales semblent en surveiller l'accès. A droite et à gauche, deux « phômes » se dressent, plus petits que le dôme principal, mais tout de même de dimensions respectables. La base de celui de droite est percée d'une large ouverture car-rée par où l'on pénètre dans le temple souterrain.

Sur la colline possède une grotte, une crypte, dont il est de toute convenable ment sortie sans doute, ce doit être quelque caverne où l'on a soigneusement recueilli les témoignages de crédule piété des peuples hindous : les attestations puérilles de miracles extravagants ou logiques, les objets de ridicule fétichisme qui servent au bonze d'appeau pour se concilier la faveur populaire et s'attirer la considération des honnêtes gens du Cambodge ! Il n'importe, allons voir tout de même, il sera toujours temps d'escalader la montagne pour visiter la pagode. Et nous pénétrons dans le couloir sombre, où, dès l'abord, une pancarte prévient le public que la salle où nous allons entrer est une reconstitution dans le style des anciens Khmers, peuple venu de l'Inde, au milieu du cinquième siècle, avant J.-C., dans le Cambodge, ou « Krung-Kampuchea » royaume sorti des eaux. Les Khmers furent subjugués, près de neuf cents, vers l'an mil, par les Annamites et les Siamois.

C'est donc une architecture contemporaine du huitième ou neuvième siècle de notre ère que nous allons contempler. Un peuple d'existence éphémère, dont on lit peut-être le nom pour la première fois ne peut avoir, c'est bien certain, la prétention de nous retenir bien longtemps. Déjà à la lueur crépusculaire du couloir des formes vagues se dessinent dans le noir, auxquelles l'imagination prête une apparition prétexte de gaîté maladroite. Hâtons le pas ; nous voici dans le vestibule.

Subitement, l'impression change. La vision est prodigieuse, et foudroyante, et nous laisse stupéfaits... Des murailles, rendues hommage à M. Marcel Poëte, l'illustre architecte qui a su retrouver une page de chaque phase de vie à cette civilisation morte depuis des siècles, profondément ignorée, et cela seulement avec quelques fragments de ruines, quelques monuments que le temps a désastres et dont les vandales ne soupçonnent des peuples a accéléré le triomphe ! Il n'y a rien là en effet, qui ne soit authentique : la grande muraille de ces salles a existé déjà, éparpillée dans la section cambodgienne du musée du Trocadéro.

Cependant, il ne faudrait pas en conclure que M. Marcel a fait œuvre purement artistique et de reconstitution, car si l'on explore, après avoir vu son temple souterrain, la crypte naturelle de consulter les photographies rapportées par les explorateurs, on se convaincra bien vite que l'art Khmer eut un ressort incomparable attesté par les gigantesques vestiges qui lui survivent, et en regard du développement immense des galeries de la pagode d'Angkor-Vat, la salle souterraine du Trocadéro semble bien exiguë.

Elle est occupée par des séries de hautes et puissantes colonnes formant des galeries périphériques et encadrant à la partie centrale un plafond à rosaces sillonné de lampes électriques à verre teinté qui répandent la lumière voilée des lampadaires dans les longs couloirs des sous-sols. Et Marcel, comme par le jour qui s'éteint, les deux lions géants reparaissent dans le vestibule. Des lueurs vives surgissent dans les enfoncements où sont placées des vues panoramiques empruntées aux diverses régions de l'Indo-Chine actuelle : le lac d'Angkor, le Mytho (Cochinchine), la baie d'Along, Annam, le tombeau de Tu-Duc à Hue, un chantier de Pont-Doumer à Hanoï, la rue Catinat à Saïgon.

Même dans l'après-midi, un cinématographe remet devant les yeux du public, un grand nombre de scènes animées dont les vues furent prises dans les différentes régions de l'Indo-Chine.

Mais ces dioramas qui, partout ailleurs, captiveraient l'attention de la foule, perdent ici de leur attrait ; on revient vite à la contemplation de ces quelques sculptures qui, heureusement les sauvent, envahissent les colonnes, étreignent les chapiteaux.

La plupart de ces bas-reliefs représentent des nymphes célestes tantôt debout dans des poses hiératiques, tantôt se livrant au contraire à des danses éperdues. Ailleurs, des éléphants sont jucchés sur des cornichons, des lions se dressent en faisant le beau ; sur des piedsouches le long des piliers.

Au fond, toute une galerie d'animaux superposés de stature colossale se développe en une extraordinaire colonnade ; derrière le Bouddha, sereinement accroupi, deux éléphants aux têtes puissantes au dessus de l'homme divin qu'elles abritent de leur protection triomphale ; leurs trompes se relèvent gémeaux, se unissent en sous l'étreinte d'un troisième éléphant équilibré sur leurs crânes, tandis que leurs croupes servent de point d'appui pour le redressement d'un monstre gigantesque et fantastique aux pieds de griffon, au corps élancé de gazelle, à la tête énorme, ici pourvue d'une trompe, exhibant ailleurs une mâchoire de carnivore.

Ces prodigieuses compositions, conçues par quelque Michel-Ange Khmer, servent d'un côté d'encadrement aux trois portes qui conduisent à la partie nord, supérieure, de la colline. La porte médiane, particulièrement ornementée, marque l'entrée du tombeau de Pénh : un vaste puits que coupe le phôm. Deux larges escaliers superposés en contournent les parois, beaux au dessus des balustrades pleines où les bas reliefs se succèdent à nouveau. Des pilastres les unissent et les maintiennent ; sur eux qui font face à la porte est posée une sorte d'urne funéraire de la forme ordinaire des brûle-parfums de l'Inde.

Au-dessous, un double panneau décoratif modèle à la partie supérieure, allonge ridiculement sur le blanc, le Bouddha entrant dans le nirvâna ; à la partie inférieure un admirable bas-relief, le seul échantillon de ce qui fut mis à nos yeux, développe le thème de l'abnégation par une file de personnages agenouillés, le corps abaissé sur les talons, la physionomie douloureuse, attristée, et pendant que au milieu d'eux se lamente la face à pâlyse sur le bras contre le mur, l'infortuné que la mort a rendu solitaire.

L'ascension de l'escalier nous conduit à la terrasse qui longe les quatre faces de la pagode. Mais avant d'y pénétrer, nous apercevons, adossée à chaque pilier de la voûte qui supporte le dôme, la large face apaisée et sereine de Bouddha, figure d'autre part dans une niche qui domine l'excavation. A peine sur la terrasse, les sons grêles attirent notre attention, agités au moindre souffle de vent, ces feuilles pendent au battant des clochettes qui gémissent, les ornements des courbes de la toiture du temple. Encore sous l'impression profonde des galeries souterraines, nous ne trouvons guère à l'intérieur de la pagode des éléments de surprise nouvelle. Il me suffira de noter qu'on y a rassemblé de nombreux objets d'art religieux : divinités brahmaniques ou bouddhiques, tables d'autel, vases à encens, étude-parums, modèles de pagode, etc.

Sur la partie antérieure de la terrasse, d'où l'on domine l'exposition, derrière les geants qui surmontent l'escalier, des lions tritiaux se taillaient en bordure, des balustrades affectent la forme du terrible serpent à plusieurs têtes, en évoquant la déesse qui plus tôt les a vues que la mythologie indoue lui attribue sous le nom de naja ou naga. Les terrasses latérales offrent une analogue décoration. Toutefois, sur le côté qui regarde l'orient, une forme surhumaine et dominatrice apparaît, entre deux nagas, c'est encore le Bouddha, sous forme bouddhique, assis sur une gigantesque fleur de lotus qui couronne un majestueux piédestal.

Tandis que sur le versant opposé de la colline Brahma laisse placidement envahir par des branches d'arbres sa quadruple face de l'ouvrante du Créateur, Bouddha, tournant vers le soleil levant son visage immuablement grave et doux, trône glorieusement sur les splendeurs que sa doctrine lui octroie. En maints autres endroits de l'Exposition, sa gloire est célébrée, ses louanges se répercutent, mais nul de part ailleurs n'apparaît aussi supérieurement doué d'un art immarcescible, générateur de civilisations rapidement progressives. A ce sage, dont la bonté sut depuis trois mille ans captiver d'innombrables multitudes, le grandiose et juste hommage de l'Indo-Chine fournit chez les peuples indépendants l'occasion d'un triomphe éclatant et sûr.

D'autre part, la surprise admirative des foules vengée équitablement un artiste longtemps ignoré ou méconnu. Nous sommes entrés chez les Khmers quasi dédaigneux, nous en sortons pleins de respect et d'enthousiasme. Le but vraiment, en dépit de sa durée brève, un grand peuple, et pour ma part je sais gré aux organisateurs de l'Exposition indo-chinoise de nous l'avoir si amplement révélé, et à l'architecte d'avoir si magnifiquement su nous mettre à même de l'apprécier dignement.

E. BETFILLE.

LE VOYAGE EN CHINE

La question est posée

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

Lettre Politique

(D'un de nos correspondants)

Paris, 10 juillet. — Le conseil des ministres qui se tient habituellement le mardi à l'Elysée n'a pas eu lieu ce matin, la plupart des membres du gouvernement ayant été obligés de se rendre au Sénat pour la discussion du projet relatif aux quatre contributions. Il aura lieu demain matin.

La session parlementaire ordinaire de 1900 sera close aujourd'hui.

Le projet sur les conditions reviendra en discussion devant la Chambre puisque l'article 4 a été disjoint, mais le vote n'en est pas moins certain.

Le décret de clôture sera lu à la Chambre par M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, ministre de l'intérieur, et au Sénat par M. Monis, garde des sceaux, ministre de la justice.

Mais la séance de la Chambre sera sans doute très mouvementée, car les nationalistes essaieront de faire encore quelque tapage.

Ils profiteront pour cela de la demande d'interpellation que M. Drumont veut déposer sur les rapports du préfet d'Alger, M. Lutaud, avec la municipalité de cette ville.

Aux cris qu'ils veulent faire entendre, aux injures qu'ils se disposent à jeter *aux ministres* aux membres du gouvernement et aux républicains, la majorité de la Chambre est décidée à répondre par le dédain.

Georges PECQUEUR.

AU PARLEMENT

SENAT

Séance du 10 juillet 1900

Présidence de M. Fallières, président

SÉANCE DU MATIN

Le Sénat a tenu une première séance ce matin. En voici le compte-rendu sommaire.

LES 4 CONTRIBUTIONS DIRECTES

M. Caillaux, ministre des finances, dépose le projet de loi relatif aux quatre contributions directes. Il est renvoyé à la commission des finances.

M. Antonin Dubost dépose et lit, au nom de cette commission, le rapport sur ce projet de loi.

M. le Provost de Launay. — Je proteste contre le vote du projet qui est la preuve de notre renvoi, renvoi qui est la négation du régime parlementaire. Cela est dérisoire au moment où l'état du pays est si grave. Il n'y a aucune confiance dans le pouvoir exécutif pour la politique intérieure. J'en attendrai moins, en ce qui touche la politique extérieure.

Un membre à gauche. — Vous dites cela sans rire !

M. le Provost de Launay. — Je parle sérieusement, et je suis triste aussi, bien que sérieux. Continuez à restoyer et à donner des fêtes. Moi, je songe aux malheureux qui sont en Chine et à mon ancien collègue, M. Pichon. (Applaudissements à droite).

L'urgence est déclarée.

La discussion est ordonnée immédiatement.

M. le Cour-Grandmaison. — Je ne peux donner ma confiance au gouvernement. La majorité du Sénat prend la responsabilité des actes que le cabinet va accomplir. Nous tenons à dégager la nôtre.

Nous avons gardé le souvenir de la France grande et prospère, et nous déplorons qu'elle soit soumise à la domination de l'argent et au despotisme des loges. (Exclamations).

Les articles 1 à 3 sont adoptés.

Le président. — La commission des finances demande le rejet de l'article 4.

Le ministre des finances. — Je demande la disjonction de cet article.

Le rapporteur général. — Soit !

La disjonction est prononcée.

L'ensemble du projet est adopté par 216 voix contre 61 sur 277 votants.

Le Sénat adopte le projet de loi portant répartition des fonds de subvention aux départements.

Ce déficit ne pourra être comblé que par de nouveaux impôts. (Mouvements).

L'urgence, mise aux voix, est repoussée.

L'expédition de Chine

Le garde des sceaux dépose le projet portant ouverture de crédits s'élevant à 14 millions pour l'expédition de Chine.

Le rapporteur général lit le rapport de la commission des finances. L'urgence est déclarée.

La discussion immédiate est ordonnée.

Le **comte de Blois**, à l'exemple du prince d'Arenberg hier à la Chambre, demande que le Parlement ne se sépare pas dans les circonstances présentes.

Le gouvernement n'a rien répondu. Balbutiant hier, à la Chambre, il sera sans doute ici hésitant ou muet ; il paraît, en effet, s'être entendu avec la majorité pour refuser toute explication.

L'orateur et ses amis voteront, toutefois, les crédits par patriotisme.

L'orateur parlant des mesures prises par le ministre de la guerre est rappelé à l'ordre.

M. de Blois. — Je me réfère, pour ma part, à l'ordre du jour du colonel Bougon et je loue le langage tenu par ce bon soldat et ce bon Français.

(Violentes interruptions à l'extrême gauche).

Une voix à gauche. — Et vous dites que vous respectez l'armée !

Le comte de Blois. — C'est vous qui ne respectez pas l'armée, vous la désorganisez et c'est par là que vous périrez. (Rumeurs prolongées).

Le président. — Tout le monde ici aime et respecte l'armée. *(Applaudissements à gauche).*

Le comte de Blois. — Vous ne respectez pas l'armée ; le pays vous jugera. Il nous jugera aussi et saura discerner où sont les vrais patriotes. *(Très bien ! à droite. Violentes protestations à gauche.)*

Les droits sur les cafés

M. Thézard dépose, au nom de la commission des douanes, un rapport tendant à abaisser les droits d'entrée sur les cafés en pellicules et en feves. Il demande l'urgence.

M. Boulanger. — Qu'est-ce que ce projet va nous coûter ?

Le Rapporteur. — Sept millions. (Mouvement.)

Voix à droite. — C'est pour rien !

Le rapporteur lit le rapport.

Le Sénat, sur la demande de M. Magnien, renvoie le projet à la commission des finances.

Les collèges communaux

Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local, et un projet de loi relatif aux collèges communaux. Le Sénat suspend sa séance à midi.

Séance de l'après-midi

LES CAFÉS

M. Thézard demande que la Commission des finances veuille bien faire connaître son avis sur le projet relatif à la réduction des droits de douane sur les cafés.

M. Antonin Dubost, rapporteur général, dit que la Commission a examiné le projet ; elle a entendu le ministre du commerce et celui des finances. Le projet a pour but d'assurer la conclusion d'une convention commerciale avec le Brésil.

Le ministre des finances, interrogé sur les conséquences financières de la mesure, a déclaré qu'elle créerait dans le budget un déficit de 10 millions.

M. Leydet dit que, malgré le rejet de l'urgence, il y a intérêt à discuter tout de suite le projet.

M. le Président déclare que l'urgence n'étant pas déclarée, on ne peut procéder à la discussion immédiate.

M. Millerand insiste pour que la première délibération ait lieu séance tenante.

M. Combes insiste dans le même sens.

M. le Président dit qu'il ne fait qu'appliquer le règlement.

M. Antonin Dubost dit qu'un grand nombre de sénateurs n'ont pas attaché au rejet de l'urgence la conséquence que M. le président y attache.

M. Thézard demande au Sénat de lever sa séance et de tenir une nouvelle séance dans un quart d'heure pour que le débat puisse avoir lieu.

M. le Président dit qu'il ne peut revenir sur un vote acquis.

LA GUERRE EN CHINE

M. Monis dépose un projet ouvrant des crédits extraordinaires montant à 14.000.000 francs pour l'expédition de Chine.

Le projet est renvoyé à la commission des finances.

M. Antonin Dubost dépose et lit le rapport de la commission des finances sur ce projet de loi.

L'urgence est déclarée, la discussion immédiate est ordonnée.

M. de Blois s'étonne qu'on veuille voter un pareil crédit sans l'avoir plus sérieusement examiné. Il critique vivement l'attitude du gouvernement et reproche au ministre de la guerre de prendre des mesures inqualifiables.

Le Président prie M. de Blois de retirer cette expression.

M. de Blois refuse. Il est rappelé à l'ordre.

Il parle de l'ordre du jour du colonel Bougon et fait l'éloge du langage tenu par ce bon soldat et ce bon Français. Violentes exclamations.

M. Antonin Dubost proteste contre les paroles de M. de Blois et contre les attaques qu'il a dirigées contre le général André.

M. de Blois dit qu'il a eu le droit de célébrer l'ordre du jour du colonel Bougon qui honore celui qui l'a écrit.

M. Salary. — Il me semble qu'il y ait aujourd'hui dans les Chambres trop de mots pris pour couvrir d'outrages les militaires qui font leur devoir et pour exalter ceux qui se livrent à des actes de lâcheté.

Nous demandons au ministre de la guerre au premier écart de se montrer impitoyable. Il peut être sûr qu'il y aura derrière lui un Sénat pour le soutenir.

Le crédit est adopté à l'unanimité.

Le Sénat adopte le projet modifiant la convention entre l'Etat et les Compagnies des cables transatlantiques entre la France, l'Amérique du Sud et les Antilles.

Encore les cafés

M. Tillaye dit que le Sénat a repoussé tout à l'heure l'urgence pour le projet relatif aux cafés.

Il lui demande d'entendre les explications du gouvernement, et il espère qu'il reviendra sur sa décision.

Il est indispensable, dans l'intérêt des populations agricoles, que le projet soit voté à nos vignerons. Il demande donc que le projet soit remis en discussion.

M. Millerand insiste également pour la discussion immédiate et espère avec M. Tillaye que le Sénat reviendra sur sa décision.

La proposition de M. Tillaye est adoptée par 156 voix contre 48.

L'urgence, demandée par la commission et par le gouvernement est déclarée par 170 voix contre 47.

La discussion immédiate est ordonnée par 166 voix contre 37.

Après des observations de MM. Millerand, Ch. Prevet et Antonin Dubost, le projet est adopté par 181 voix contre 51.

PROJETS DIVERS

M. G. Leygues dépose le projet, voté par la Chambre, relatif aux décorations à décerner à l'occasion de l'Exposition.

M. Beaudrois lit un rapport favorable à ce projet.

Le projet est adopté.

La séance est suspendue à 4 h. 1/2.

Elle est reprise à 5 h. 5 minutes.

Clôture de la session

M. Monis donne lecture d'un décret prononçant la clôture de la session ordinaire de 1900.

M. le Président. — Acte est donné du décret.

Le procès-verbal de la présente séance est adopté.

M. le Président. — Je déclare close la session ordinaire du Sénat pour l'année 1900.

La séance est levée à 5 h. 10.